

Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

En cas d'octroi d'une subvention exceptionnelle, l'association devra obligatoirement fournir un bilan financier accompagné des factures dans le cas de travaux ou d'acquisition de matériel

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres1000€
Achats		2 - Subventions demandées	
Impressions pour exposition temporaire300€	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))€
Matières et fournitures (traiteur / boissons / déco...)2000€	_____€
		_____€
Services extérieurs		Région(s) :	
Locations (sonorisation / lumières)1000€	_____€
Entretien€	Département(s) :	
Assurances€	_____€

Autres services extérieurs		Commune(s) :	
Honoraires€	_____2000€
Publicité100€	Bénévolat€
Déplacements, missions€	_____€
		CNASEA (emplois aidés)€

Charges de personnel		Autres recettes attendues (précisez)1000€
Salaires et charges (techniciens)400€	Recettes buvettes / traiteur / stands€
		_____€

Frais généraux200€	Demande(s) de financement communautaire€

		3 - Ressources indirectes affectées€
COÛT TOTAL DU PROJET4000€	TOTAL DES RECETTES4000€
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature€	Bénévolat€
Mise à disposition gratuite des biens et prestations€	Prestations en nature€
Personnel bénévole€	Dons en nature€
TOTAL4000€	TOTAL4000€

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 2000 €

- (1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros